

Unité de Compte : CARAT GARANTI 5**Caractéristiques**

| | |
|-------------------------------------|---|
| Nom | Carat Garanti 5 |
| Emetteur | SG Option Europe |
| Garant | Société Générale |
| Code Isin | FR0010789040 |
| Type | Obligation de droit français |
| Devise | EUR |
| Nominal émis | 100 000 000 EUR |
| Nominal par Obligation | 1 000 EUR |
| Prix d'émission | 99,86% du Nominal |
| Date d'Emission | 01/09/2009 |
| Période de commercialisation | du 01/09/2009 au 17/12/2009 |
| Date d'Evaluation (0) | 21/12/2009 |
| Date d'Evaluation (1) | 14/12/2017 |
| Date de Maturité | 21/12/2017 |
| Sous-jacent | L'indice Stratégie Quam Dynamic 15 |
| Agent de calcul | Société Générale |
| Périodicité de cotation | Quotidienne |
| Place de Cotation | Bourse de Luxembourg |
| Garantie en capital | Oui, à hauteur de 100% du nominal net investi à la date de maturité |

Objectif

Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 8 ans, lié à la performance de l'indice Stratégie Quam Dynamic 15.

Descriptif

Définitions

L'indice Stratégie Quam Dynamic 15 :
Standard & Poor's (qui calcule et publie l'index)
Société Générale (qui détermine les règles de l'indice et les méthodes de calcul)

S_i : cours de clôture du Sous-jacent à la Date d'Evaluation (i), i allant de 0 à 1

Remboursement à Maturité

L'Emetteur remboursera chaque obligation à la Date de Maturité en accord avec la formule suivante :

$$\text{Valeur Nominale} \times \{100\% + \text{Max}[0 ; 100\% \times (S_1 / S_0 - 1)]\}$$

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 16/12/2009. Les investissements reçus postérieurement au 16/12/2009 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- En cas de défaut de l'émetteur, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- La garantie en capital n'est acquise qu'à la date de maturité de l'obligation. En cas de rachat avant cette date, la valeur de rachat sera fonction des paramètres de marchés et pourra être inférieure à la valeur garantie.
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "